

Nicaragua : promulgation de la loi anti-avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 18 novembre 2006

Le président de la République du Nicaragua a fait savoir par un communiqué officiel ce samedi que la loi interdisant toute forme d'avortement volontaire avait été contresignée par lui le vendredi 17 novembre, en présence de représentants des Eglises catholique et évangélique. La loi, qui sera publiée au Journal officiel grâce à cette approbation présidentielle, met fin à plus de 100 ans d'exceptions légales autorisant l'avortement dans des cas limités. Exceptions d'interprétation de plus en plus large, évidemment.

Il faut souligner que la nouvelle législation a été démocratiquement adoptée par le Parlement, par 52 députés sur 91 : l'initiative précisait qu'il fallait mettre fin à l'avortement dit « thérapeutique » afin qu'au Nicaragua, « l'on ne continue pas de réaliser des actes délictueux sous couvert d'avortement thérapeutique ».

Les Eglises, et notamment la Conférence des évêques du Nicaragua, s'étaient engagés dans ce combat au moment où il était au contraire question d'assouplir la loi. Ils ont expliqué leur choix au nom du « renforcement du droit inviolable à la vie », précise le communiqué de la Présidence de la République. La Constitution du pays établit que le droit à la vie est inviolable pour la personne humaine et que la vie est le noyau fondamental de la société.

Précisons que ce n'est pas parce que la décision a été démocratiquement adoptée qu'elle est juste : elle l'est parce qu'elle respecte un bien qui dépasse l'homme et qui s'impose à lui, quelle que soit la loi positive en vigueur. Il n'empêche : sans surprise, ce sont les tenants du respect de la volonté populaire et de l'Etat de droit qui s'insurgent contre cette procédure, irréprochable en théorie – à leurs yeux du moins – qui crient le plus fort au scandale.

Source : [ici](#) .